

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co OPAL 4Change Equity Europe

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0007075155

Objectifs et politique d'investissement

FCP de classification « Actions des pays de l'Union européenne », il a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence Stoxx DR ® 600 (dividendes réinvestis), en investissant dans des OPC (y compris les OPC cotés/ETF) sélectionnés dans le cadre d'un processus d'investissement comprenant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance, et bénéficiant du label d'Etat ISR pour au moins 90% de la poche investie en OPC. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La stratégie est basée sur : (i) une sélection des OPC à la suite d'analyses quantitative (indicateurs statistiques de performances et de risques) et qualitative approfondies ; (ii) une combinaison optimale de ces OPC sélectionnés offrant un profil rendement/risque attractif par la diversification de styles de gestion, approches d'investissement et tailles de capitalisation et (iii) une allocation flexible entre ces OPC en différentes phases de marchés anticipées.

Les OPC ainsi retenus feront l'objet d'une due diligence complète s'appuyant sur les réponses à notre questionnaire propriétaire et nos échanges. Elle comprend : (i) l'évaluation de l'intégration des sujets extra-financiers au sein des sociétés de gestion (politique environnementale, gestion du capital humain, gouvernance, etc.) et l'évaluation de leur politique d'engagement ; (ii) l'environnement opérationnel des OPC ; (iii) le processus d'investissement des OPC et la capacité à reproduire leurs performances, une analyse quantitative par rapport à ses pairs et/ou indicateur de référence (performances, volatilité, maximum *drawdown*, etc.), et le caractère durable du processus d'investissement (son adéquation avec les ressources, sa pertinence : filtres, exclusions, notation, etc.). Les ETF sont sélectionnés grâce à une due diligence portant sur des critères qualitatifs (nature de la réplication, structure réglementaire, etc.) et quantitatifs (TER, *tracking error*, etc.). Les OPC monétaires font l'objet d'une revue des documents et métriques suivantes : le prospectus (les frais, etc.), le rapport annuel audité, l'inventaire de portefeuille, le passif du fonds et les performances. Le processus de sélection extra-financière des ETF ou OPC monétaires consiste à vérifier l'obtention du label ISR de ces produits.

Le FCP investit : (i) entre 90% et 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPC et OPC cotés/ETF de droit français ou étrangers, (ii) entre 75 et 100% en OPC et OPC cotés/ETF classés « actions des pays de l'Union européenne » et (iii) entre 0 et 25% en OPC et

OPC cotés/ETF dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et en OPC « monétaires ».

Le degré d'exposition minimum au marché des actions des pays de l'Union européenne est de 75% de l'actif. Le FCP pourra être exposé de façon indirecte (via les OPC et OPC cotés/ETF) aux risques liés aux petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) jusqu'à 100% de l'actif. Le FCP pourra également être exposé à un risque de taux à hauteur de 25% maximum et au risque de change à hauteur de 20% maximum.

Afin d'être éligible au Plan Epargne en Actions français (PEA), le FCP investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif dans des OPC et OPC cotés/ETF éligibles au PEA. Le pourcentage de détention d'OPC (y compris OPC cotés/ETF) labélisés ISR sera compris entre 90% et 100% de la poche investie en OPC.

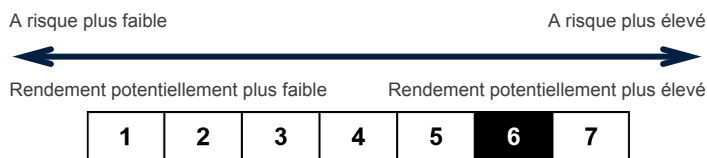
Il est possible que le processus de sélection extra-financière entraîne une potentielle incohérence entre les stratégies ISR des fonds sous-jacents, du fait qu'ils peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes.

Le FCP peut par ailleurs intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gestionnaire pourra intervenir sur le risque d'action, de taux et de change et ces interventions pourront être effectuées aussi bien à titre de couverture du portefeuille, que d'exposition. L'exposition globale, y compris via les instruments dérivés, sera limitée à une fois l'actif. L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité extra-financière du portefeuille. Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, leur utilisation revêt un caractère provisoire, et concerne des sous-jacents ESG. Quant à l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille (à titre provisoire ou à titre de couverture, par exemple).

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur des OPCVM investis dans les actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	3,32%
--------------------------------------	-------

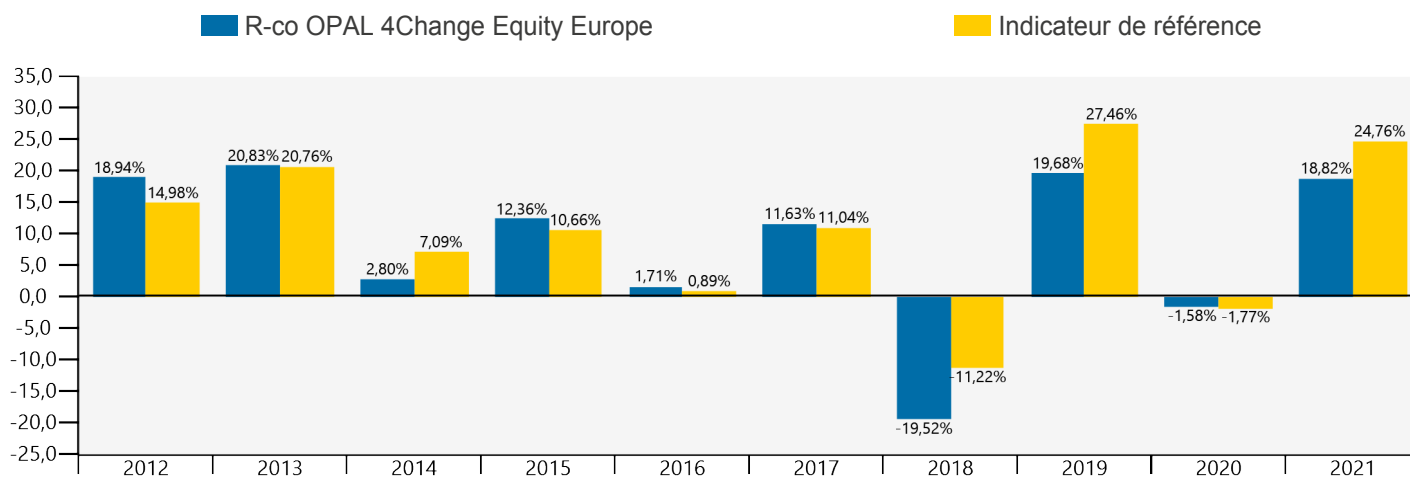
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2002.

La Part a été créée le 06/08/2002.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La performance du FCP est calculée dividendes nets réinvestis. Celle de l'indice de référence tient compte des éléments de revenus distribués depuis le 31/12/2012 avec l'indice Stoxx 600 DR®. Depuis le 01/02/2021, le processus de sélection des valeurs suit des règles de gestion internes formalisées et intègre une analyse extra-financière des sociétés sous leurs aspects ESG. Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.